

Motion de la Commission Exécutive  
du SNUDI FO 33 du 22 juin 2026

La Commission Exécutive du SNUDI FO 33 dénonce la poursuite des suppressions de postes (42 en Gironde) et les ajustements de carte scolaire qui prévoient encore de nouvelles fermetures de classes. Ces nouvelles mesures viennent s'ajouter aux 135 classes fermées au mois de mars.

Alors que l'école manque de tout, le budget de guerre et d'austérité Macron Lecornu provoque une saignée à laquelle il faut ajouter les postes préemptés pour les pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Le ministre de l'Education nationale Geffray a décidé une nouvelle expérimentation de construction de carte scolaire dans 18 départements dont la Gironde. La CE du SNUDI FO 33 ne participera pas à la planification des suppressions de poste !

La Commission Exécutive dénonce le chaos provoqué par la logique de l'inclusion systématique et forcée, avec la mutualisation des moyens, la flexibilisation des personnels et le démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisées et adaptées.

La CE approuve l'initiative nationale de la Commission Exécutive Fédérale de la FNEC FP FO d'une montée à Paris le jeudi 5 novembre pour dénoncer cette politique d'inclusion systématique et forcée.

Face à l'accumulation des attaques contre l'école nos salaires et nos statuts, la CE considère avec le bureau national et la CEF qu'il n'y a pas d'autre choix que la grève massive tous ensemble.

La CE refuse de faire la rentrée dans ces conditions et invite les personnels à se réunir pour discuter des moyens efficaces de faire aboutir les revendications :

- annulation de toutes les suppressions de postes
- création de tous les postes statutaires nécessaires
- recours aux listes complémentaires du concours et abondement des listes
- création de tous les postes spécialisés nécessaires, et des places

nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux

- un statut de fonctionnaire pour tous les AESH à 24 heures temps plein
- augmentation immédiate des salaires des AESH
- abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation
- abandon de l'acte 2 de l'école inclusive
- augmentation de 33 % de la valeur du point d'indice afin de compenser la

perte du pouvoir d'achat accumulé depuis 2000

Adoptée à l'unanimité